

Cahiers de la FOPES

Questions de politique économique et sociale

Synthèses de mémoires FOPES - n° 10

Septembre 1999

LE PARTAGE EGALITAIRE DES
TACHES FAMILIALES :
UTOPIE OU REALITE CONDITIONNELLE ?

Françoise GENDEBIEN

Fopes

FOPES
Rue de la Lanterne Magique, 32
Louvain-la-Neuve

Comité de lecture:

Nicolas BARDOS-FELTORONYI

Michel CAPRON

Claude CASTIAU

Daniel CORNEROTTE

Florence DEGAVRE

Danielle RUQUOY

Publié avec le soutien du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la
Formation de la Communauté française de Belgique

Par la présente collection, " **CAHIERS de la FOPES - Questions de politique économique et sociale** ", la FOPES (Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale) tient à mettre à la disposition des publics intéressés, des synthèses de mémoires de licence, récemment défendus à la FOPES. Dans la perspective de la FOPES, ces mémoires visent à élaborer des outils pour l'action - en mettant en lumière aussi bien les contraintes limitant l'action que les ressources mises à la disposition des acteurs - ou à servir d'instrument de formation pour les acteurs de changement social dans le domaine analysé. C'est ce type d'approche du mémoire qui constitue une des spécificités de la formation d'adultes à la FOPES.

Les études retenues concernent des thèmes relevant aussi bien des domaines de la politique économique et sociale proprement dite que, par exemple, de la sociologie politique, de l'enseignement ou de l'économie de l'entreprise.

Un Comité de Lecture sélectionne parmi les mémoires retenus ceux qui lui paraissent susceptibles d'être publiés sous forme d'une synthèse d'une vingtaine de pages. Via ce processus, nous estimons pouvoir publier quelques trois à six synthèses chaque année, qui pourront intéresser des publics spécifiques, qu'il s'agisse de professionnels du secteur, d'étudiants ou de chercheurs universitaires. Quant aux opinions et analyses exprimées dans ces synthèses, elles n'engagent que leurs auteurs.

Pour toute information relative à ces Synthèses de Mémoires, veuillez vous adresser au Service Matériau Pédagogique (SMP) de la FOPES, Rue de la Lanterne Magique, 32 - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE.

- Tél.: 010 / 47.39.10 . Fax : 010 / 47.81.59.

Michel CAPRON
SMP - FOPES

Table des matières

I. Introduction et cadre théorique	1
1. Le projet	3
2. L'égalité	6
3. La production familiale	7
4. Situation actuelle de la prise en charge des tâches domestiques par sexe	8
II. Quelques éléments méthodologiques	13
III. Vérification de l'hypothèse	17
1. Principe d'identité	17
2. Principe d'opposition	18
3. Principe de totalité	18
IV. Commentaires et pistes de réflexion	21
1. Le projet des couples : une orientation fixée initialement	21
2. Le silence des tâches	22
3. Un difficile détachement de la culture normative	24
4. Les tâches familiales : entre sphères privée et publique	24
5. Les premières tâches prises en charge par les hommes	27
6. L'esprit du temps et la répartition des tâches familiales	27
Bibliographie	29
Annexes	31

LE PARTAGE EGALITAIRE DES TACHES FAMILIALES : UTOPIE OU REALITE CONDITIONNELLE ?

Françoise GENDEBIEN

mémoire défendu en juin 1998
sous la direction du Professeur
Ginette Herman.

I. INTRODUCTION ET CADRE THEORIQUE.

L'étude des rapports sociaux entre les femmes et les hommes peut être envisagée sous de multiples aspects. Pour n'en citer que quelques-uns : l'affirmation et la mise en application des principes de l'égalité des droits et des chances, leur prise en compte par la sphère juridique, l'observation de ce qui se joue et se noue dans la sphère privée, la mise en oeuvre de mesures politiques concrètes à portée familiale, etc.

Chacun de ces aspects fait l'objet d'une discipline différente.

La sociologie, et plus particulièrement un de ses courants, l'actionnalisme, s'imposa rapidement comme étant la discipline et le cadre théorique qui me permettraient d'analyser une question qui me tenait particulièrement à coeur: l'inégalité dans le partage des tâches familiales entre les hommes et les femmes.

Pourquoi l'actionnalisme? Parce que Alain Touraine, qui en est l'une des figures principales, propose une vision du monde qui reconnaît aux acteurs cette part de liberté et de capacité créative propre à tout être humain. Il n'ignore pas le poids et l'importance des déterminismes et des systèmes institués dans lesquels les êtres humains sont tous engagés et qui, pour une part importante, encadrent leur existence et façonnent leurs choix. Mais aux acteurs sociaux, tant collectifs qu'individuels, Touraine donne la qualification de "sujets", c'est-à-dire d'acteurs sociaux qui ne se contentent pas de reproduire ce que la société attend d'eux, mais qui y introduisent du changement, ou autrement dit qui deviennent producteurs de la société.

Aborder la façon dont les femmes et les hommes construisent entre eux leurs rapports sociaux dans le cadre de la sociologie actionnaliste précise d'emblée la manière dont ces rapports seront envisagés: non pas considérés comme uniquement déterminés par le passé et par la tradition, mais au contraire, comme liés aux actions menées par ces femmes et ces hommes, ils révèlent l'orientation et les significations qu'ils leur donnent ainsi que le changement qu'ils produisent.

C'est dans la sphère privée que j'ai choisi de réaliser une étude, parce que la famille me semble être encore aujourd'hui le lieu dans lequel les rapports entre les sexes sont probablement les plus déterminés, les plus figés, les plus marqués par les habitudes et les modèles traditionnels. De plus, c'est là que les enfants - qui constituent la génération future - façonnent peu à peu, au contact quotidien avec leurs parents, leur vision du monde et des rapports interpersonnels. Enfin, parce que, de la place importante qu'occupe dans la vie des femmes leur investissement domestique dépend, pour une part non négligeable, la possibilité de leur présence dans les champs de la sphère publique, politique ou professionnel.

Les enquêtes quantitatives (CRIOC, 1990; Vandelac, 1988; Kaufmann, 1992) réalisées jusqu'ici montrent à l'évidence que, d'une manière générale, la répartition des tâches domestiques est loin d'être égalitaire entre les sexes, puisque les femmes, tous milieux et activités professionnelles confondus, travaillent en moyenne, quotidiennement, 2 heures de plus que les hommes.

C'est donc sur cette question que portera le mémoire: étudier la manière dont des femmes et des hommes établissent leurs rapports au sein de la famille et ce, au travers de leurs pratiques de répartition des tâches. Dans une perspective actionnaliste, la question se dédouble et devient : D'une part, existe-il des couples qui partagent les tâches familiales de manière égalitaire, contrairement à l'ensemble des couples de la société? Autrement dit, des couples arrivent-ils à se démarquer des rôles qui sont traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes, pour s'organiser sur base d'autres critères?

D'autre part, au nom de quoi le font-ils? Quels sont les éléments marquants d'un processus qui aurait permis à ces couples de modifier leurs rapports familiaux et d'échapper ainsi au poids et au déterminisme marquant lourdement et inégalement l'organisation familiale des tâches telle qu'elle est généralement pratiquée?

L'hypothèse principale suppose que ces couples devaient être mus par un projet de vie qui se fonde sur l'égalité. Seule, m'a-t-il semblé, l'élaboration d'un projet

commun, conçu et porté par le couple, et basé sur cette idée fondamentale de l'égalité entre les femmes et les hommes, pouvait porter et amener des couples à se départir du modèle traditionnel qui laisse aux femmes la majeure partie de la responsabilité et de l'accomplissement des tâches que nécessite la vie d'une famille.

1. Le projet

Pour pouvoir vérifier l'existence ou non d'un projet égalitaire chez des couples qui disent "partager" réellement les tâches, il est indispensable, dans un premier temps, de préciser le concept même de projet. Pour ce faire, je me suis inspirée de deux auteurs, Alain Touraine et Jean-Pierre Boutinet.

Ce dernier, dans son "Anthropologie du projet" (1993), présente le projet, non comme un concept précis, mais bien plutôt comme un paradigme, c'est-à-dire une formule conceptuelle à partir de laquelle on peut illustrer et comprendre une série de phénomènes culturels et sociaux contemporains. La notion même de projet s'inscrit en effet dans le contexte des sociétés modernes et de leur tripartition du temps (passé, présent, futur), contrairement à la bipartition que l'on trouve dans les sociétés plus traditionnelles. La 3ème dimension, celle du futur, entraîne et/ou nécessite, de manière incontournable, une capacité rationnelle et anticipatoire, qui est un des caractéristiques de l'être humain moderne.

Après avoir campé le projet comme une notion centrale de la dynamique contemporaine, Boutinet propose une série de paramètres comme outils d'analyse tels que :

- la situation de départ (influence du passé, imaginaire socio-culturel, vocabulaire),
- les acteurs en présence (soi, le conjoint, l'entourage proche et lointain),
- l'explicitation des buts et des visées ainsi que les motifs les légitimant,
- les stratégies et jeux des acteurs (en cas de crise par ex),
- les résultats projetés et obtenus, et notamment le niveau de satisfaction.

Ce sont ces paramètres que j'ai utilisés pour réaliser l'analyse des interviews qui constituent le matériau empirique de mon travail.

Chez Touraine (1973), le concept de projet sert à analyser la nature de la démarche des acteurs lorsqu'ils s'impliquent dans le "mouvement social" ou les "mouvements sociaux". Les acteurs se situent à un point de convergence conflictuel entre leur situation vécue caractérisée par l'insatisfaction et

l'intention qu'ils expriment de surmonter cette insatisfaction. De cette rencontre, peut naître un projet qui en est le résultat mais en même temps la genèse possible d'un nouveau système d'orientation des pratiques sociales.

Que cela se passe au niveau collectif ou au niveau individuel, par leur réflexivité sur les enjeux de la société, leur implication dans le mouvement social et les actions qu'ils entreprennent dans cette orientation (qui peut aller jusqu'à la définition d'un modèle culturel), les acteurs deviennent les artisans de la construction sociale de la réalité, intervenant tant sur ses discours que sur ses orientations secrètes. Ce qui suppose une remise en cause, implicite au moins, des normes, des structures ou des formes du contrôle social existantes.

Dans cette perspective, le projet peut être considéré comme le niveau d'implication de l'acteur dans un système d'orientation de ses conduites et donc de pratiques sociales signifiantes pour lui. Touraine présente des niveaux de projet comme autant de niveaux d'intégration des éléments d'une conduite, à savoir l'intégration des trois principes:

- d'identité (ce que les acteurs disent qu'ils sont);
- d'opposition (ce qui fait obstacle à ce qu'ils voudraient être);
- de totalité (la figure prospective de l'être qu'ils aspirent à réaliser).

Ces trois principes, dès lors qu'ils sont présents et s'articulent ou non entre eux, attestent de l'existence ou non d'un projet et en révèlent le niveau.

Entre ces deux propositions de conceptualisation du projet, il est à remarquer la convergence de vue quant à leur positionnement théorique, tant symbolique qu'opérateur.

En effet, Boutinet, s'inscrivant en cela dans le courant existentialiste de Sartre, pose, comme préalable, l'idée de "besoin" lié à la prise de conscience d'un "manque", lequel préexiste au projet. Celui-ci devient, dès lors, une forme de réalisation du dépassement du manque ressenti, ce qui se révèle être "une expression concrète de la liberté de l'homme... et lui permet de transcender les déterminations qui ne cessent de peser sur lui". D'autre part, "l'environnement" relationnel et social de l'individu, constituant le plus souvent une source d'obstacles et de contraintes, joue un rôle d'amplification et de relance des besoins.

Touraine (1965:123), quant à lui, qualifie "l'étude du sujet historique comme étant, avant tout, une sociologie de la liberté, qui est toujours recherche du mouvement par lequel sont à la fois constituées et contestées, organisées et dépassées les formes de la vie sociale".

"Le sujet personnel se définit par un projet" dira Touraine (1965:412), lorsque Boutinet affirmera (1993:138): "Projeter consiste autant à se projeter qu'à faire un projet". Pour faire bref, tous deux insistent sur la place qu'occupe le projet dans l'élaboration et la construction de soi.

Au-delà de cette dimension symbolique existentielle, le projet a également une portée opératoire puisqu'il entraîne l'acteur vers de nouvelles pratiques, des comportements inédits, des conduites sociales novatrices.

Il est à remarquer que les quatre premiers paramètres proposés par Boutinet comme outils d'analyse (situation-problème, acteurs, buts et visées, motifs) permettent de relever des éléments très similaires à ceux qui sont repris dans les trois principes de Touraine (identité, opposition, totalité). Les trois derniers paramètres (stratégies et moyens, résultats, et effets non voulus) sont plus difficiles à relier à Touraine, mais n'en consistent pas moins pour autant des paramètres qui se révéleront utiles au moment de l'analyse.

Mais ce qui constitue l'originalité et la richesse du concept de projet chez Touraine, c'est l'articulation de ces principes qui permet une analyse plus approfondie et plus compréhensive du projet ainsi que des rapports sociaux sous-jacents. L'analyse réalisée ici en attestera de manière impressionnante.

* * *

Pour réaliser l'étude empirique, deux concepts doivent encore être précisés. Il s'agit des concepts d'"égalité" et de "production domestique".

Avant toute autre considération, on ne peut parler concomitamment de ces deux notions d'égalité et de production domestique sans évoquer d'abord très brièvement le mouvement féministe. Car c'est à lui que revient le mérite d'avoir posé comme postulat autant que comme finalité, l'égalité des rapports sociaux entre les femmes et les hommes ainsi que la question du travail ménager comme problème théorique, la première contextualisant la seconde. Au travail ménager, "objet d'une fascinante myopie collective" (Vandelac, 1988 (2^e éd.):13), les féministes ont tenté de donner un statut d'activité productive, tant il est vrai qu'il occupe, globalement, plus de temps dans une journée que celui qui est consacré au travail professionnel, et cela, sans valorisation ni rémunération aucunes. Par delà, elles ont : (A. Michel, 1978:8) "suscité l'interrogation sur la fonction de la production domestique non marchande, sur la légitimité de son exclusion des indicateurs économiques, sur les relations entre ces production et la production marchande, sur la crise du mariage et de la famille, et suggéré des recherches dans des voies, avec des méthodes et une problématique nouvelles".

2. L'égalité

Si la Convention des Droits de l'Homme reconnaît à tous les êtres humains, quels que soient leur sexe, leur race et leur classe sociale, une égalité de droit et de chances devant la loi, elle ne signifie pas pour autant qu'il y ait similitude entre eux. L'égalité n'exige ni ne suppose la similarité, elle qualifie les droits mais ne supprime pas les différences. Ceci pour répondre d'emblée à l'argument spontané des détracteurs de l'égalité entre les sexes sur leur impossible similitude.

L'"égalité" se rapporte dès lors davantage au sort ou au traitement réservé à tous, ce qui la pose d'emblée en contradiction avec la notion d'"équité". Est-il juste en effet d'accorder les mêmes rétributions à tous sans tenir compte de leur contribution?

Dès lors que la contribution est prise en considération, cette norme de distribution qu'est l'équité pose la question des critères, de la mesure des efforts et des gratifications. Ce problème est particulièrement complexe lorsqu'il concerne les rapports entre les sexes dans la production domestique. En effet, sur quelle base les couples vont-ils comparer leur contribution respective : valeur de travail sur le marché ou de salaire perdu, quantité d'énergie dépensée, pénibilité ou valeur sentimentale?

La notion d'équité met en exergue une certaine idée de "justice". Celle-ci, du point de vue du sociologue (Kellerhals, 1988), n'existerait en réalité que sous forme de "normes" sociales d'attribution de rétribution et de "sentiments" suscités par l'application ou non de ces dernières. Son caractère contingent, socialement construit, dépend d'une série de variables telles que la nature des relations humaines dans lesquelles elle se situe, la durée de celles-ci, l'importance de leurs enjeux et les rapports de force en présence, le degré d'abstraction ou de personnalisation des ressources en jeu, le degré de sexualisation de ces ressources, etc.

On le voit, la très grande complexité de cette problématique entraîne, au niveau collectif comme individuel, une multitude de stratégies et de sentiments qui s'appuieront finalement "moins sur l'existence d'un parfait équilibre que sur la hiérarchisation des injustices tolérables ou bénéfiques" (op.cit.).

Si *l'idée* d'égalité entre les sexes est devenue une réalité culturelle de notre société occidentale (Kaufmann, 1992:109), la manière concrète de l'appliquer est loin d'y correspondre. Au niveau de la production domestique, aux deux heures quotidiennes en sus assumées par les femmes, s'ajoute encore la charge mentale

liée à la prise de responsabilité de tout ce qui concerne la famille au quotidien. Cependant, l'idée même d'égalité ne semble guère chatouiller beaucoup la majorité des couples. Il semble qu'il s'agirait davantage pour eux de refuser des inégalités trop fortes que de chercher vraiment l'égalité. Et le degré de satisfaction des deux partenaires, non nécessairement lié à une quelconque égalité dans ce domaine, déterminerait si un équilibre a été trouvé ou non. Ce sentiment proviendrait davantage de la bonne volonté montrée par le partenaire que du résultat concret qui en découle.

La difficulté de la mesure des résultats, relevée déjà plus avant, s'accroît encore du fait qu'on ne peut situer ces pratiques de partage ou non des tâches hors du contexte général de la relation du couple, dans lequel interviennent des éléments aussi divers que la gestion de l'argent, du temps libre laissé à chacun, la satisfaction sexuelle, l'état de santé général ou momentané des partenaires, etc.

Définir l'égalité, et plus particulièrement l'égalité de la répartition de la production domestique entre les sexes, reste donc problématique. J'ai seulement tenté d'en montrer certains tenants et aboutissants et d'en dévoiler quelque peu la complexité.

Dans la mesure où la démarche de ce mémoire exige néanmoins, au moment de l'analyse, de se prononcer sur la situation égalitaire ou inégalitaire du partage des tâches des couples envisagés, et nonobstant le caractère particulièrement complexe de son évaluation, je me bornerai à considérer le "temps" que les conjoints y consacrent comme l'indicateur principal. En ne perdant pas de vue que, dans l'évaluation même du temps que les couples établissent, entre en ligne de compte une série d'éléments plus subjectifs dont certains sont repris dans ce chapitre.

3. La production familiale

En préliminaire, notons que les termes de "tâches familiales", "tâches domestiques", "tâches ménagères" ou de "production familiale" ou "domestique" ou "travail ménager" sont autant d'expressions d'une même réalité qui seront utilisées ici indifféremment, même si chacune de ces locutions en précise des nuances qui, dans certains contextes d'analyses, peuvent se révéler significatives et pertinentes.

La définition de la production domestique est reprise du Rapport du CRIOC (1990:112-114). Elle recouvre la production par le ménage d'utilités, biens ou services, non marchandes mais qui ont un équivalent marchand et sont consommées soit par le ménage producteur, soit par des tiers sans échange monétaire, bien qu'il puisse exister un échange non monétaire.

Elle se distingue donc du travail de production marchande (déplacements compris), du travail "au noir", des activités liées aux nécessités biologiques et du loisir¹.

Le Rapport du CRIOC la répartit en six grands groupes d'activités :

1. les enfants (soins, jeux, travail scolaire) + navettes
2. le ménage (entretien, repas, vaisselle, rangement) + courrier et courses
3. le logement (petits et gros travaux)
4. les vêtements (confection, réparation, tricot...) + achats
5. le jardin, l'élevage, la confection d'aliments
6. les véhicules et l'équipement.

4. Situation actuelle de la prise en charge des tâches domestiques par sexe

Au cours de l'enquête réalisée par le CRIOC, 1039 ménages ont été interviewés. Les résultats sont révélateurs de l'inégalité des investissements féminin et masculin dans les tâches familiales et de la surcharge en travail total assumé par les femmes. Les chiffres et tableaux repris ci-après en témoignent.

Tableau 1. Temps hebdomadaire consacré au travail total, par sexe

	Travail domestique		Travail professionnel		Travail total	
	Nbre heures	%	Nbre heures	%	Nbre heures	%
Femmes	41	76	10	30	51	57
Hommes	13	24	25	70	38	43
Total	54	100	35	100	89	100

¹ Il est à noter que certaines activités peuvent être vécues, soit principalement, soit complémentaiement, sur le mode d'une autre catégorie (ex: le jardinage : travail ou loisir?). De plus, le temps consacré à une activité dépend du mode sur lequel celle-ci est vécue (ex: repas: nécessité biologique et/ou plaisir-loisir?)

Le travail total englobe le travail professionnel et le travail domestique. Une moyenne de 89 heures/semaine lui est consacré, c'est-à-dire plus du double du temps consacré normalement au travail professionnel.

Si le travail professionnel est assumé par les hommes à raison de 70 %, les femmes, par contre, assument la plus grande part du travail familial (76 %), lui-même constituant la part la plus importante du travail total, soit 59%.

En travail total, les femmes prestent, en moyenne hebdomadaire, 13 heures en plus que les hommes, soit près de 2 heures quotidiennes.

Tableau 2. Nombre d'heures par semaine consacrées au travail domestique en fonction du nombre d'enfants et par sexe

Le tableau ci-dessus est révélateur de l'écart grandissant entre le temps consacré par les femmes et les hommes au travail domestique lorsqu'augmente le nombre d'enfants.

Dans une famille sans enfants, si les femmes consacrent plus de 37 heures hebdomadaires aux tâches domestiques, les hommes n'en comptent que près de 15. Mais en présence de 4 enfants, toute la surcharge de travail, à savoir plus de

13 heures, y est assumée par les femmes qui augmentent le temps y consacré à près de 51 heures de travail domestique hebdomadaire, tandis que les hommes, non seulement n'y consacrent pas plus de temps, mais moins (- 17').

L'investissement masculin dans les tâches domestiques est donc quasi constant, quelle que soit la charge liée au nombre d'enfants. Par contre, celui des femmes croît proportionnellement au nombre d'enfants: une augmentation de 6 heures hebdomadaires au 1er enfant, pas de différence sensible au 2ème, près de 3 heures supplémentaires avec 3 enfants et 4 heures en sus au 4ème enfant.

Tableau 3. Charge de travail total hebdomadaire en fonction de l'activité professionnelle des femmes et des hommes (partie de l'enquête du CRIOC qui a porté sur 740 couples)

- a) femmes au foyer /hommes actifs: 49 h/semaine pour les femmes, 48 h pour les hommes;
- b) femmes actives/hommes actifs: 62 h pour les femmes, 51 h pour les hommes;
- c) femmes chômeuses/hommes actifs : 49 h pour les femmes, 48 h pour les hommes;
- d) femmes actives/hommes chômeurs : 62 h pour les femmes, 17 h pour les hommes.

On remarque, à la lecture de ce tableau, que le temps consacré au travail total par les femmes et les hommes est semblable dans deux situations: lorsque la femme est au foyer et lorsqu'elle est chômeuse.

Par contre, lorsque les femmes ont une activité professionnelle, leur surcharge de travail par rapport aux hommes est importante. Lorsque les hommes ont une activité professionnelle, les femmes, dans le cadre de cette partie d'enquête, travaillent 11 heures par semaine en plus que les hommes.

Mais lorsque les hommes sont chômeurs, leur activité (domestique) atteint 17 heures hebdomadaires: ils sont donc loin d'accomplir les mêmes tâches et d'y consacrer le même temps que les femmes, puisque celles-ci y consacrent 49 heures par semaine.

II. QUELQUES ELEMENTS METHODOLOGIQUES

S'agissant de réaliser une étude qualitative dans le but de comprendre le processus par lequel des couples "réussissent" un partage des tâches égalitaire, j'ai procédé à l'interview individuel des conjoints de six couples, qui m'ont été signalés par mes proches comme étant des couples qui partagent les tâches.

Les critères que j'avais exigés étaient les suivants: une vie commune de 10 ans minimum, plusieurs enfants et le travail à temps plein des deux conjoints, car à ce type de couple correspond, selon les enquêtes existantes (voir tableaux repris précédemment), la situation de partage des tâches le plus inégalitaire. D'où l'intérêt d'analyser, parmi cette catégorie précise, celles et ceux qui, tout au moins selon l'image extérieure qu'ils donnent, sont ou seraient des couples qui partagent les tâches familiales de manière égalitaire.

Il ne s'agit bien entendu pas d'un échantillon représentatif de la société. Le but visé était de comprendre et d'expliquer un processus qui a amené des couples à un partage égalitaire des tâches. Je me situe donc très clairement dans une approche sociologique qualitative exploratoire et compréhensive.

Les entretiens semi-directifs des conjoints portèrent sur 7 questions ouvertes :

1. Comment se réalise votre répartition des tâches ?
2. A-t-elle subi une évolution au cours du temps? Si oui, laquelle et dans quelles circonstances?
3. Comment qualifier ou caractériser votre répartition des tâches?
4. Quel était le type de répartition des tâches chez vos parents respectifs?
5. Quelles sont les réactions de votre entourage (famille, amis, voisins...) par rapport à votre répartition des tâches?
6. Quels sentiments éprouvez-vous (conscience d'une différence, satisfaction,...)?
7. Quelles valeurs sont sous-jacentes à ce modèle de répartition?

1ère étape. Il s'agit de vérifier si ces couples pratiquent un réel partage égalitaire des tâches pour répondre à la question de savoir s'il existe des couples de ce type (voir p.2).

Sur base des réponses données par les couples, une première estimation de la répartition des tâches a pu être réalisée. Deux questionnaires (Annexes II et III)

furent envoyés ensuite aux conjoints dans lesquels il leur était demandé d'indiquer, individuellement, le temps passé chaque jour d'une semaine ordinaire à chacune des tâches ainsi que leur degré de pénibilité. La synthèse de toutes ces informations est reprise dans le tableau n°4 ci-après. Il s'agit bien entendu d'une interprétation des données qui ne garantit pas l'exactitude des chiffres de manière absolue. Nonobstant son caractère quelque peu aléatoire, ce tableau donne cependant des indications intéressantes.

Tableau n°4 - Temps consacré aux différentes tâches domestiques, par couple (numérotés de 1 à 6) et par conjoint (en %).

Couples	1Elle	1Lui	2Elle	2Lui	3Elle	3Lui	4Elle	4Lui	5Elle	5Lui	6Elle	6Lui
Tâches												
Repas	10	90	70	30	100	0	90	10	84	16	85	15
Vaisselle	50	50	60	40	80	20	85	15	70	30	40	60
Enfants	90	10	60	40	75	25	85	15	54	46	70	30
Papiers	0	100	70	30	50	50	5	95	75	15	50	50
Courses	32	68	10	90	90	10	95	5	86	14	85	15
Entretien	70	30	100	0	100	0	70	30	75	25	20	80
Linge	100	0	100	0	100	0	99	1	100	0	25	75
Jard/Bric	0	100	67	33	1	99	5	95	0	100	50	50
Moyennes	44	56	63	37	75	25	67	33	61	39	53	47

A la lecture du tableau, force est de constater que la répartition des tâches de certains couples peut être qualifiée d'égalitaire, tandis qu'elle ne peut l'être chez d'autres. Ce qui m'amena à modifier l'idée de départ et à concevoir une étude comparative entre deux types de couples différents: les "partageurs" (lorsque le partage des tâches entre les conjoints se situe approximativement autour de 50%,

soit entre 40 et 60%), à savoir les couples 1, 5 et 6, et les "non ou moins partageurs" (avec de plus grands écarts entre eux), à savoir les couples 2,3 et 4.¹

¹ Au vu des chiffres, on pourrait s'étonner de ce que le couple 5 soit repris dans la catégorie des couples partageurs, étant donné que son pourcentage de partage des tâches est légèrement au-delà du critère choisi de 40/60. En fait, après l'entretien avec ces conjoints, un rapport sensiblement différent avait été évalué, à savoir 43/57, ce qui était représentatif de la manière "habituelle" de partage des tâches de ce couple. Ces conjoints ont répondu au questionnaire qui leur a été envoyé ensuite (voir p. 13 et annexe) au cours d'une semaine faisant partie d'une période "inhabituelle" de moindre partage entre les conjoints, ce qui explique le résultat de 39/61 repris au tableau n°4 qui reprend l'évaluation de l'entretien ET le résultat des questionnaires. J'ai cependant considéré que ce couple, qui partage "habituellement" les tâches dans un rapport de 43/57, pouvait donc être compris dans la catégorie des couples partageurs.

La 2ème étape consiste à procéder à l'analyse des interviews. Elle aura dès lors pour objectif de vérifier l'hypothèse selon laquelle les couples partageurs étaient mus par un projet égalitaire tandis que les couples non partageurs ne l'étaient pas.

La méthode choisie pour analyser le contenu des interviews s'inspire, dans les grandes lignes, d'une "méthode catégorielle" proposée par Christian Maroy (1995), méthode que l'on pourrait très brièvement synthétiser comme suit.

Maroy conçoit "l'analyse qualitative dans une logique exploratoire comme un moyen de découverte et de construction d'un schéma théorique d'intelligibilité". Dans ce but, l'analyse consiste en "un travail inductif, un aller-retour constant entre les hypothèses de départ, la collecte et le traitement des données... Les principales étapes de sa démarche impliquent un travail de découverte, de classement, de comparaison systématique du matériau... L'opération intellectuelle de base consiste essentiellement à trouver des "catégories", c'est-à-dire des classes pertinentes d'objets, d'actions, de personnes ou d'événements. Il s'agit ensuite d'en définir les propriétés spécifiques et d'arriver à construire un système ou un ensemble de relations entre ces classes".

Lorsqu'il écrit: "cette démarche nous semble en particulier adaptée lorsque l'objet théorique visé est de décrire ou d'expliquer des situations dont les dimensions sont à la fois objectives et symboliques", il m'avait semblé que cette méthode conviendrait particulièrement bien à la problématique de ce mémoire.

Le travail est divisé en trois grandes étapes:

1. Le travail de découverte (immersion dans le matériau et mise au point d'une grille d'analyse)
2. Le travail de codage et de comparaison systématique
3. Discussion et travail de validation des hypothèses et propositions

La grille d'analyse a été établie dans un premier temps sur base des questions du guide d'entretien, mais elle s'est révélée insuffisante pour couvrir l'ensemble des données. Ce sont finalement les paramètres d'analyse du projet de Boutinet, à quelques variantes près, qui ont servi de base à l'établissement de la grille d'analyse définitive.

Tableau n° 5. Grille d'analyse

<ol style="list-style-type: none">1. La situation-problème<ol style="list-style-type: none">1.1. Influence du passé1.2. Imaginaire socio-culturel1.3. Vocabulaire 2. Les acteurs en présence<ol style="list-style-type: none">2.1. Perception de soi au sein du couple2.2. Perception du conjoint2.3. Réactions de l'entourage proche2.4. Perception des autres couples2.5. Rôle de l'interviewer 3. L'explicitation des buts et des visées<ol style="list-style-type: none">3.1. Intentions : finalités et objectifs opératoires3.2. Trajet et étapes 4. Les motifs invoqués (explicites et implicites) Justifications conférant une légitimité<ul style="list-style-type: none">- raisons d'ordre intellectuel et affectif avec leurs articulations- l'implicite relevant des mobiles et désirs 5. Les stratégies des acteurs<ol style="list-style-type: none">5.1. Jeu des acteurs face aux obstacles5.2. Modifications dans les interactions entre les acteurs.5.3. Crises éventuelles 6. Les résultats<ol style="list-style-type: none">6.1. Résultats produits6.2. Résultats projetés et obtenus6.3. Réussites et échecs ainsi que leurs effets
--

Les 120 pages que comporte l'analyse détaillée de chaque entretien sur cette base ne peuvent évidemment être reprises dans ce "Cahier", mais leur seul nombre indique ce que fut la très grande richesse du matériau. Un tableau récapitulatif de l'analyse est repris en annexe (Annexe IV). Seules les conclusions de l'analyse figurent ci-après.

III. VERIFICATION DE L'HYPOTHESE.

Mon hypothèse principale s'est vue confirmée: les couples partageurs ont bien élaboré un projet de couple égalitaire, tandis qu'on ne constate pas de projet de ce type chez les couples non ou peu partageurs. Voyons un peu plus en profondeur en quoi consiste ce projet des couples partageurs et précisons-en certaines caractéristiques.

Les trois premiers points que je soulèverai s'appuient sur le concept de projet de Touraine, et donc sur les trois principes qu'il énonce: identité, opposition, totalité. Quant aux suivants, ils constituent des pistes de réflexion plus larges.

1. Principe d'identité, ou autrement dit : Que disent les acteurs d'eux-mêmes? C'est du côté des femmes que la conscience identitaire est significative: elles se perçoivent comme des êtres humains au-delà des rôles traditionnels.

Chez les couples partageurs, les femmes ont une forte conscience de leur identité en tant qu'êtres humains à part entière, c'est-à-dire non exclusivement déterminés par les rôles d'épouse-mère-ménagère qui leur sont traditionnellement attribués. Elles assument ces rôles, mais elles expriment avec conviction qu'elles ne sont pas réduites à ces rôles. Elles visent également leur épanouissement personnel, au travers d'une activité professionnelle notamment, mais pas seulement. Elles prennent du repos pas uniquement en vue d'être meilleures épouses-mères-ménagères, mais pour elles-mêmes. Leurs loisirs ou lieux d'activités personnelles ne sont pas absents de leur emploi du temps et elles estiment y avoir droit, au nom du droit de chaque individu à la réalisation de son existence propre et à l'accomplissement de soi. Cet élément est déterminant dans la capacité de ces femmes à ne pas se laisser engloutir par leur famille et à envisager comme "normale" une participation effective de leurs maris.

Ce faisant, elles s'inscrivent, me semble-t-il, dans ce large mouvement contemporain des sociétés occidentales appelé communément individualisme, et que je préfère, parce que moins connoté négativement, appeler mouvement d'individuation : l'individu, ses droits et son accomplissement sont aujourd'hui devenus une valeur et concernent tout un chacun et toute une chacune.

Leurs maris semblent partager cette conviction.

2. Deuxième principe: principe d'opposition : Qui fait obstacle à ce que les acteurs veulent être? Le modèle traditionnel de répartition des tâches

En fait l'adversaire, pour les couples partageurs, ne réside dans le chef ni d'une personne ni d'un groupe de personnes. Ce ne sont pas les maris, ni les hommes en général, ou qui que ce soit d'autre, qui seraient visés, mais bien le modèle traditionnel de répartition des tâches qui en confie la réalisation et la responsabilité exclusives aux femmes.

Lorsqu'ils étaient enfants ou jeunes, ces conjoints, quel que soit leur sexe, ont exercé leur réflexivité vis-à-vis du modèle de répartition des tâches pratiqué par leurs parents que l'on peut qualifier de traditionnel: le père travaillait à l'extérieur, la mère s'occupait de l'intérieur (en ce compris les enfants). Ce modèle leur est apparu comme particulièrement injuste "une qui fait tout, l'autre qui ne fait rien", modèle dans lequel "on ne tient compte que des souhaits du père en termes d'organisation du timing familial" (sous-entendu: au détriment des enfants ainsi que de leur mère). D'autres ont rejeté le "carcan des rôles" perçu comme non favorable à l'épanouissement de chacun. Ils ont, les maris comme les femmes, pris la mesure de ce qui leur apparaissait comme injuste dans ce modèle et de sa non compatibilité avec les idéaux d'égalité et d'amour qui leur semblent devoir prévaloir entre des conjoints.

L'opposition à ce modèle s'effectue en deux temps: une prise de conscience du modèle traditionnel incarné par leurs parents et le rejet de celui-ci, de manière parfois catégorique.

3. Troisième principe: principe de totalité. A quelle figure prospective de l'être aspirent les acteurs? Des rapports entre les sexes sous-tendus par une idéologie égalitaire concrète et incarnée

A défaut de vouloir reproduire le modèle traditionnel de répartition des tâches, ces couples se devaient d'en inventer un autre. Ils se basent sur l'idée d'égalité, principe qui régit l'imaginaire occidental depuis la fin de l'Ancien Régime: tous les hommes (et les femmes) sont égaux. Chacun et chacune (hôte, femme, enfant) a les mêmes droits, y compris celui de chercher son épanouissement personnel.

Mais l'élément important chez eux est sans nul doute que cette idée d'égalité ne se limite pas à être l'énoncé d'un principe, mais qu'elle descend réellement dans

le concret de leur vie quotidienne. "Vivre avec quelqu'un, c'est partager tout, les bons côtés (plaisirs, loisirs) comme les mauvais (dont les tâches)". Chacun des conjoints est concerné par ces deux aspects de la vie en commun, chacun/chacune a droit à l'un, chacun/chacune doit porter l'autre.

L'idée d'égalité constitue donc une sorte de principe actif qui oriente, chez les couples partageurs, toute leur vie familiale, jusque dans ses côtés les plus banaux, les plus ordinaires. Il s'agit donc bien d'un modèle de répartition des tâches différent du traditionnel, en ce qu'il se base sur d'autres critères et qu'il propose une autre idéologie sous-jacente.

* * *

Ces trois éléments: conscience identitaire des femmes, rejet du modèle traditionnel de répartition des tâches et conception égalitaire concrétisée des rapports humains et entre les sexes, peuvent dès lors être considérés comme les étapes importantes du processus de projet (selon Touraine) dans lequel se sont engagés les couples partageurs, lequel a permis un partage des tâches familiales que l'on peut qualifier d'égalitaire. Ils constituent effectivement, pour ces couples, les conditions qui ont permis de réaliser et de concrétiser ce qui se révèle être encore, chez la grande majorité des couples, une utopie impossible.

A contrario: on ne trouve pas d'articulation ni de présence même de ces principes chez les couples non partageurs. A une exception près qu'il n'est pas inintéressant de relever.

Chez un des couples en effet (n°2), on constate un projet très réel puisqu'il se propose comme objectif de "prendre le temps de vivre", seule manière à leurs yeux, de vivre, d'être heureux et de laisser libre cours à sa créativité (principe de totalité), en réagissant (principe d'opposition) avec force contre la vie actuelle stressée et stressante. Deux des principes sont donc présents, alors que le principe d'identité n'est pas rencontré. Le principe de totalité pour sa part, s'il propose réellement une nouvelle façon d'envisager son existence, n'inclut pas une idéologie qui puisse orienter de façon quelconque les rapports entre les conjoints.

La combinaison de deux des principes (opposition et totalité), et l'exclusion du troisième (identité), entraîne, selon Touraine, un mouvement utopique dans lequel les acteurs, ne sachant pas vraiment qui ils sont, passent leur temps à gérer leurs tensions internes. Or, j'ai effectivement pu constater que le projet de ce couple n'entraîne pas de changement significatif dans ses pratiques quant à la répartition des tâches et que ce couple se caractérisait, au moment de l'entretien, par des relations particulièrement insatisfaisantes, tant pour l'un que pour

l'autre, notamment par le fait de conflits latents ou exprimés, mais qui ne trouvaient ni solution ni apaisement.

* * *

En conclusion de cette analyse, alors que le partage égalitaire des tâches familiales entre les partenaires de sexe opposé est perçu le plus souvent aujourd'hui encore comme une utopie, y compris par les plus optimistes, il se présente d'ores et déjà comme un fait constaté et constatable, une réalité concrète et concrétisée, de manière limitée certes, mais non moins réelle cependant, moyennant les conditions ou étapes que j'ai évoquées plus avant. Sans doute les conditions relevées ne sont-elles pas exhaustives, mais dans les cas étudiés, elles en ont constitué à tout le moins les étapes principales.

Ces étapes constituent des pistes intéressantes qui mériteraient d'être explorées plus avant, tant dans une perspective féministe engagée que d'un point de vue sociologique. Citons-en quelques-unes: la thématique de l'identité, en tant qu'être sexuellement marqué, n'est pas sans poser question dès lors que s'indifférencient davantage les rôles traditionnels, rôles qui contribuaient, partiellement au moins, à la définition des unes et des autres. Quelle place attribuer aujourd'hui au modèle parental dans une période au cours de laquelle la famille est secouée dans ses structures internes et relativisée dans une société médiatisée? Comment amener plus largement les femmes à cette prise de conscience identitaire et les hommes à la partager? Comment diminuer l'écart entre l'idée d'égalité qui a toute l'apparence d'une évidence et sa difficile concrétisation au niveau du quotidien?, etc.

* * *

Après avoir relevé ces trois éléments fondamentaux qui ont amené ces couples à pratiquer un réel partage des tâches, j'en viens maintenant à une série de réflexions plus larges, mais que, faute de place, je me contenterai d'évoquer très brièvement.

IV. COMMENTAIRES ET PISTES DE REFLEXION

Une remarque préliminaire s'impose. Les conclusions de l'analyse, et les réflexions qu'elle a engendrées, ne prétendent pas à une portée générale quelconque, tant il est vrai que l'interview de 6 couples ne peut constituer un échantillon représentatif de l'ensemble de la population. Cependant elles n'en constituent pas moins pour autant une série de pistes intéressantes dans la compréhension de ce qui se passe - et/ou pourrait se passer - chez des couples qui répartissent ou répartiraient les tâches familiales dans un plus grand souci d'égalité.

1. Le projet des couples : une orientation fixée initialement

Contrairement à la représentation que l'on se fait habituellement de l'idée de projet, dans laquelle celui-ci est un processus progressif assez structuré, comportant une série d'étapes, de mises au point, d'ajustements en fonction des résultats provisoires, le projet des couples partageurs interviewés m'est apparu comme une orientation générale qu'ils se sont fixée au départ - ou même avant leur vie commune. Il constitue un cadre initial de rapports qui affirme l'égalité concrète entre les femmes et les hommes, donnant à la relation entre les conjoints une orientation particulière et induisant entre eux des pratiques significatives de cette orientation. Mais, et c'est là que la différence se marque, ce projet n'entraîne quasi aucune modification significative (sauf mineure) de leurs pratiques au fur et à mesure que le temps passe. Ni franchissement d'étapes successives, ni négociation, ni remise en cause en cours de route. Il semble que les conjoints partageurs avaient, préalablement à leur cohabitation, ou dès le commencement, une conscience et une détermination très nettes du type de relation qu'ils voulaient établir dans leur couple et que leur projet a consisté à faire converger leurs perspectives communes sur ce point. Toute leur vie de couple et l'organisation matérielle du quotidien se sont inscrites dès lors presque "naturellement" dans l'orientation égalitaire qui était la leur, et ce de manière constante et quasi invariante jusqu'à ce jour.

Tout semble s'être donc passé comme si nous étions en présence d'acteurs partageurs qui s'étaient unis pour faire couple, et non pas de couples qui ont élaboré progressivement, en fonction de leur orientation de base, mais aussi des événements, circonstances et changements dans leur vie, une répartition des tâches qui leur convenait.

On peut d'ailleurs constater chez les couples non partageurs, une fixation similaire du type de rapport que le couple veut instaurer - dans ce cas, d'une répartition traditionnelle dans le quotidien - et ce, dès le point de départ de la vie conjugale également.

La perdurance de l'orientation de base des couples, quelle qu'elle soit, est un fait qui méritait d'être signalé. Cela conduit à aborder un autre aspect qui n'est d'ailleurs pas sans lien avec celui-ci.

2. Le silence des tâches

Les couples n'avaient jamais (à de très rares exceptions) parlé entre eux de leur répartition des tâches familiales. D'une manière générale, "on" ne parle pas des tâches. Est-ce donc un sujet tabou et pourquoi? Entre la banalité de ce qu'elles représentent, la sorte d'évidence dont elles font l'objet ou l'enjeu de la relation conjugale toute entière qui s'y trouve impliqué, la question reste ouverte.

Kaufmann (1992) attribue le tabou lié à ces tâches au fait que les conjoints savent, implicitement, que mettre en cause la manière d'organiser les tâches remet en question l'ensemble de la relation du couple. Etant donné que cette organisation semble dépendre de l'orientation initiale que le couple s'est donnée, cette explication semble plausible et pertinente.

Certains couples ont parlé de ce que, à leurs yeux, discuter des tâches nécessitait de compter ce que l'un et l'autre faisait ou ne faisait pas. Or ce compte leur semble insupportable, tant il serait potentiellement porteur d'une remise en cause, voire d'une possible destruction de la relation qui est la leur ou qu'il s'inscrit en porte-à-faux par rapport à elle. Deux logiques semblent s'affronter là: celle du calcul rationnel et celle de la relation affective qui apparaissent comme exclusives l'une de l'autre. L'importance du maintien de la relation affective prendrait dès lors le pas sur l'esprit de compte, ce qui aurait pour conséquence de ne pas aborder un sujet perçu, implicitement, comme trop dangereux.

Si ceci semble vrai pour la génération des couples interviewés, on peut se poser la question de savoir s'il en va encore de même pour les jeunes générations? Les deux logiques de la rationalité et de l'affectivité se révèlent-elles chez ces dernières aussi contradictoires et exclusives l'une de l'autre? Les enquêtes à ce sujet mettent en lumière que les jeunes couples discutent davantage et que la cohabitation avant mariage, de plus en plus fréquente, constitue un temps où les jeunes cherchent à se positionner l'un par rapport à l'autre dans bon nombre de domaines, dont celui des tâches domestiques.

Même chez les couples partageurs, les rôles n'étant plus déterminés de façon rigide, je n'ai pu que constater la quasi absence de négociations dans un échange verbal. Les tâches s'exécutent, disent certains, selon un équilibre qui se fait, avec des choses qui s'enclenchent d'elles-mêmes. On pourrait presque parler d'un équilibre endogène, sans intervention des conjoints eux-mêmes.

Tout se passe dès lors comme si les jeux étaient faits dès le commencement de la vie commune, puisque la division des tâches, que les couples soient partageurs ou non, découle de manière quasi automatique de l'orientation de départ. Ce type de projet apparaît comme étant tellement différent des projets que l'on connaît habituellement, qu'il suscite un certain nombre de questions.

Est-ce que cela nous dit quelque chose de singulier quant au type de fonctionnement des couples en général si on les compare à des associations de personnes autres, comme des groupes, des entreprises, puisque semblerait s'y introduire de manière très significative une notion de durée, de pérennité, ou de statisme..., c'est-à-dire exactement le contraire de la dimension dynamique inhérente non seulement au couple mais aussi à la notion de projet?

Ou s'agirait-il du remplacement d'un déterminisme (celui du modèle traditionnel) par un autre (proposé par le modèle égalitaire), qui ne laissent pas plus l'un que l'autre de place au changement dans l'espace privé et familial? Ceci irait dès lors à l'encontre de l'univers ambiant propre à notre société, dite de transition, où les rapports de force se négocient et ont une issue incertaine? L'issue, dans le cas de la vie conjugale et familiale, ne pourrait-elle se permettre d'être incertaine? Sommes-nous dès lors en présence d'une logique ancienne encore à l'oeuvre au sein et malgré une autre façon contemporaine de gérer nos existences?

3. Un difficile détachement de la culture normative

Il faut traiter ici de la difficulté qu'ont les acteurs sociaux à parler, et donc à penser, dans d'autres catégories que celles mises en place par la culture normative. La dichotomisation "homme/femme" liée à l'espace "extérieur/intérieur" constitue l'affirmation d'une sorte de principe anthropologique, concernant à la fois les lieux dans lesquels les uns et les autres se définissent, les rôles attribués aux uns et aux autres et la division des tâches qui en découle.

Or ce qu'il est intéressant de constater, c'est que, jusques et y compris chez les couples qui ont organisé leur vie et réparti les tâches selon des principes différents, prenant de ce fait distance par rapport au schéma traditionnel, cette dichotomisation reste le modèle structurant de leur pensée auquel il leur est manifestement difficile d'échapper. Les hommes qui collaborent n'osent pas trop parler de ce qu'ils font, ils continuent par-devers eux à rêver d'une femme au foyer. Et les femmes parlent d'eux en leur attribuant un statut d'aidant, s'attribuant toujours de ce fait la responsabilité première de la maisonnée. Ils apprennent à leurs fils à cuisiner et à repasser mais pensent que, de toutes façons, ce sont leurs femmes qui prendront en mains la responsabilité globale des tâches de leur couple futur. Un père qui assure l'entretien de la maison s'énerve devant ses filles qui ne font rien, mais pas devant son fils, pourtant l'aîné de la fratrie, qu'il n'évoque même pas.

Malgré le fait que leurs pratiques familiales s'inscrivent à contre-courant des pratiques habituelles de l'ensemble des couples, l'extérieur de la maison pour les hommes et l'intérieur de la maison pour les femmes restent les lieux de définition des uns et des autres, en dehors desquels ils ont beaucoup de mal à se penser et à s'imaginer. L'espace intérieur n'est pas le domaine propre de l'homme. Ni les hommes ni les femmes ne se détachent facilement de cette représentation.

4. Les tâches familiales : entre sphères privée et publique

L'exécution des tâches familiales ressort-elle uniquement de la sphère privée? Privée, elle l'est certes, puisqu'elle se déroule exclusivement dans le giron

familial. Cependant jusqu'où la sphère publique interfère-t-elle ou peut-elle interférer dans cette question ne concernant à première vue que le domaine de l'intime?

Le discours des couples est lui-même paradoxal à cet égard. Alors qu'ils affirment avec netteté que la manière dont ils répartissent les tâches est leur affaire à eux, et à eux seuls, ces couples attribuent néanmoins à la société le fait que les deux partenaires soient aujourd'hui obligés de travailler tous les deux, un seul salaire étant rarement suffisant pour rencontrer les exigences actuelles d'une certaine façon de vivre. Or, l'exercice d'une activité professionnelle par les femmes entraîne malgré tout une série de changements dans l'organisation domestique par rapport à la situation ancienne lorsque l'épouse restait au foyer. Les contraintes de la sphère du travail sont donc loin d'être sans impact sur la sphère familiale. L'idée de la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, qui est parfois aujourd'hui à l'ordre du jour chez certains responsables des ressources humaines dans les entreprises, témoigne bien de l'actualité et de l'acuité de cette question.

De manière plus large, la société est perçue par eux comme une source de contraintes et d'obstacles au bonheur familial et la famille doit se protéger contre elle et constituer une sorte de cocon devenant l'unique lieu dans lequel les vraies valeurs, qui ne sont plus promues par la société, peuvent être vécues.

La vie des familles se déroule-t-elle dès lors dans une sphère privée aussi étanche que les couples semblent le croire, et parfois l'espérer? La sphère publique pèse sur la sphère privée: elle influence de manières multiples et diverses la cellule familiale. Les seuls exemples des allocations familiales ou des services collectifs de crèches et gardiennage d'enfants, qui induisent un certain nombre de choix au niveau des familles, en témoignent aisément.

Cependant, on ne trouve pas chez ces couples (à une exception près) de perception ou de prise de conscience d'une possible implication quelconque émanant, à l'inverse, de la sphère privée sur la sphère publique. Ce qui se passe dans les foyers ne concernerait que ceux qui y vivent. L'entourage familial ou sociétal ne serait touché, ni de près ni de loin, par ce qui se vit en famille. Un lien éventuel entre leur relation conjugale et les rapports sociaux entre les femmes et les hommes qui la sous-tendent n'est pas, par eux, établi. La société surplombe ses membres. Ils ne sont que dépendants de ses contraintes à elle. Ils n'en sont pas les acteurs, ce ne sont pas eux qui la font.

Or, si la sphère publique a un impact certain sur la sphère privée, il n'y a aucune raison de penser que l'inverse ne soit pas vrai également. Les conjoints qui partagent (ou ne partagent pas) les tâches domestiques "disent quelque chose", non seulement du type de relation conjugale qu'ils ont établi entre eux, mais également des rapports qui existent entre les femmes et les hommes d'une société donnée. Non seulement, ils nous apprennent quelque chose, mais ils peuvent également soit reproduire simplement ces rapports tels qu'ils sont, soit in(tro)duire du changement dans ces rapports qui conditionnent la société qui est la leur. Dans le cas qui nous occupe, on peut dire que les femmes et les hommes peuvent, en quelque sorte, produire la société, qu'ils peuvent en être de véritables acteurs.

Pousser cette réflexion plus avant fait ressortir toute l'importance de traiter des rapports entre les femmes et les hommes au travers d'une loupe posée sur la répartition des tâches familiales, car l'égalité entre les sexes ne pourra être atteinte dans la sphère publique que si elle évolue d'abord et/ou simultanément dans la sphère privée. Mettre le doigt sur des inégalités ou des injustices qui caractérisent l'espace privé est une chose nécessaire. Mais mesurer l'impact et les conséquences qui en découlent jusque dans la sphère publique de la société et ce, dans de nombreux champs, en est une autre, non moins essentielle.

Comment, en effet, les femmes pourraient-elles, de manière significative, accéder à des postes à responsabilité tant politiques que professionnelles, lorsqu'elles restent confinées dans leur maison aux tâches éducatives et domestiques ou, plus difficile encore, lorsqu'elles doivent cumuler travail professionnel et familial, assumant dans ce domaine, la majeure partie des tâches? La condition pour elles est de pouvoir gagner, dans la sphère privée, une disponibilité et une liberté suffisantes (égales à celle des hommes?) pour pouvoir exercer à l'extérieur des activités intéressantes et à responsabilité, exigeant, en temps et en compétences, un investissement personnel substantiel. Une répartition égalitaire des tâches entre les conjoints constitue une des voies possibles pour atteindre une meilleure participation des femmes à la vie publique. Elle en est, dans ses effets, une condition indispensable.

Il faut dès lors aborder brièvement la question des frontières et des champs d'influence des sphères privée et publique, puisque ils ne sont ni aussi clairs ni aussi autonomes qu'on pourrait le croire. Et notamment au niveau du rôle que le pouvoir politique pourrait/devrait ou ne pourrait/ne devrait pas jouer en la matière. Quels amendements apporter à la législation, qui prendraient en compte les tâches réalisées en famille au même titre que l'activité professionnelle

des conjoints (en cas de séparation par exemple)? Quelles mesures préconiser pour favoriser la prise en charge de leurs enfants (et du reste) par les deux parents, sans immixtion dans leurs choix personnels? L'expérience du congé parental offert aux pères et aux mères en Suède en est un bon exemple. La proposition qui visait très nettement à l'égalité parentale, s'est vue dans son application, majoritairement utilisée par les mères. Que la législation sociale prévoie des mesures qui aident les individus dans leur vie privée à assurer leur bien-être et à assumer leurs responsabilités, personne ne le contestera. Mais comment assurer l'efficacité de telles mesures et l'atteinte de l'objectif poursuivi sans poser des exigences qui s'avéreraient constituer une réelle ingérence dans le domaine des libertés privées? Jusqu'où le politique pourrait-il, dans le but de promouvoir l'égalité entre les sexes sur ce plan, imposer certaines règles liées à des propositions qui portent sur la vie familiale, sans porter atteinte au respect de la vie privée des individus.

Questions complexes s'il en est, mais qui révèlent l'articulation difficilement contestable qui existe entre les sphères publique et privée, et où le partage égalitaire des tâches familiales permet de mettre en lumière certains de ses aspects.

5. Les premières tâches prises en charge par les hommes

Outre les traditionnels "jardinage/bricolage" assumés majoritairement par les hommes, - tâches visibles, dès lors plus valorisantes -, on retrouve les hommes d'aujourd'hui d'abord dans un exercice plus grand de leur paternité, devenue objet pour eux, comme il l'était en partie pour les femmes, d'une certaine valorisation d'eux-mêmes au travers de cette tâche culturelle que constitue l'exercice de la parentalité.

6. L'esprit du temps et la répartition des tâches familiales

L'idée même d'une répartition égalitaire des tâches familiales entre les femmes

et les hommes n'est pas née de nulle part. Si elle est proposée depuis quelques décennies, voire revendiquée, par les mouvements féministes, elle s'inscrit également dans la ligne de courants d'idées plus larges qui traversent la société.

a. Il faut situer les pratiques des conjoints partageurs dans le contexte de l'élargissement de l'idée d'égalité, tant en ce qui concerne les groupes qui en sont l'objet (les hommes d'abord, les femmes, les enfants) que ses domaines d'application. Lorsque la Déclaration des droits de l'homme fut proclamée, pensait-on qu'elle pourrait un jour avoir des répercussions jusque dans ce champ presque invisible des tâches familiales?

b. Le mouvement progressif d'individuation propre aux sociétés occidentales est également un terreau important dans lequel, comme les hommes, les femmes peu à peu laissent une place à l'idée de réalisation et d'accomplissement d'elles-mêmes.

Imprégnés, souvent à leur insu, de ces "esprits du temps", c'est à ce titre également que les femmes et les hommes participent plus ou moins au "mouvement social" au singulier.

* * *

Pour conclure, au-delà des multiples découvertes et questions suscitées par ce travail, la question de la répartition des tâches m'apparaît, aujourd'hui plus encore qu'hier et pour les raisons exprimées précédemment, constituer un enjeu de taille dans la réélaboration des rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Elle participe de ce fait au mouvement le plus significatif du XX^e occidental, et sans doute aussi le plus difficile à mener, à savoir le féminisme.

Et je veux redire, en terminant, cette phrase de Robert Merton (1965) "Un seul succès est plus riche d'enseignements que de nombreux échecs. Un seul succès suffit à prouver qu'on peut réussir. Il suffit ensuite de déterminer les raisons de cette réussite." C'est ce que j'espère avoir pu au moins faire entrevoir quelque peu.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

BOUTINET J-P., (1993) *Anthropologie du projet*, Eds. PUF, Paris, (3ème éd.), 312 p.

KAUFMANN J-CL., (1992) *La trame conjugale*, Eds. Nathan, Paris, 216 p.

KELLERHALS J., (avec COENEN-HUTHER J. et MODAK M.), (1988)
Figures de l'équité - La construction des normes de justice dans les groupes, Eds. PUF, Paris, 225 p.

MAROY, Ch., (1995) L'analyse qualitative d'entretiens, in Albarello L., de Saint-Georges P., Digneffe F., Hiernaux J-P., Maroy Ch., Ruquoy D., *Pratiques de recherche en sciences sociales*, Coll. "Cursus", Armand Colin, Paris, p. 83-110

MERTON R.K., (1965) *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Eds. Librairie Plon, Paris, 514 p.

MICHEL A., (1978), (sous la dir. de), *Les femmes dans la société marchande*, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, Presses Universitaires de France, Paris, 256 p.

TOURAINE A., (1965) *Sociologie de l'action*, Eds. du Seuil, Paris, 507 p.

TOURAINE A., (1973) *Production de la société*, Eds. du Seuil, Paris, 477 p.

VANDELAC L., BELISLE D., GAUTHIER A., PINARD Y., (1988),
Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique, Editions Saint-Martin, Montréal, 418 p.

AUTRE DOCUMENT

GILLES D., RENARD R., JOOSSENS L., (1990), *Production domestique des ménages belges* in **Rapports du CRIOC**, Série Etudes économiques, 130 p.

GUIDE D'ENTRETIEN

1. Comment se réalise votre répartition des tâches?
 - enfants (soins-jeux-travail scolaire-navettes...)
 - ménage (entretien-repas-vaisselle-rangements-papiers-courses)
 - logement (petits et gros travaux)
 - vêtements (achats-lessive-repassage-confection-réparation-tricot...)
 - jardin
 - véhicules et équipement

2. Quel point de départ? Spontané ou réflexif? Que cherchez-vous?
Y a-t-il eu des changements au cours des années, liés à des événements?
Expliquer...préciser

3. Si vous deviez qualifier votre répartition des tâches, qu'est-ce que vous diriez?

4. Entourage : quel type de répartition des tâches chez les parents, de l'un, de l'autre?
Quel impact sur leur propre répartition?

5. Quelles réactions des parents, amis, frères, sœurs, collègues?

6. Y a-t-il conscience d'une différence par rapport aux autres couples en général?
Y a-t-il frustration? Satisfaction de chacun des conjoints?

7. Modèle culturel : quelles valeurs sont sous-jacentes à votre répartition?
Votre expérience a-t-elle une valeur d'exemple, de modèle de changement pour la société?

N.B. Dans la question 2, il y avait des sous-questions comme :

Quelles stratégies, quels moyens mis en place pour atteindre l'objectif poursuivi?

Quels résultats à court et moyen terme?

Quels effets secondaires?

Ces questions se sont révélées non pertinentes, étant donné la manière très peu réflexive dont la répartition des tâches se met en place.

QUESTIONNAIRE 2

Pourriez-vous indiquer, individuellement, pour chacune des tâches reprises ci-dessous, une croix dans la colonne qui correspond à ce qu'elles vous inspirent ?

	Je déteste	Je ne suis pas compétent(e)	J'aime modérément	J'aime beaucoup
Enfants				
soins				
jeux				
travail scolaire				
navettes				
autres				
Ménage				
entretien				
repas				
vaisselle				
rangement				
courses				
courrier				
autres				
Logement				
bricolage				
petites réparations				
gros travaux				
autres				
Vêtements				
achats				
lessive				
repassage				
rangement				
confection				
réparation				
autres				
Jardin				
Voitures				
réparation				
entretien				
nettoyage				
Autres choses (à préciser)				

**TABLEAU RECAPITULATUF DES ANALYSES DES
INTERVIEWS.
(par couple et par paramètre)**

Les "CAHIERS FOPES "

Déjà parus :

*** Cahiers FOPES - Synthèses de mémoires :**

*** M.PERSOONE : " "L'ACV/CSC s'oppose à l'extrême-droite": une exploration idéologique et un instrument pour la formation syndicale "** (Cahier FOPES n°1).

*** Fr. GONZALEZ : " Télécommunications: le service public au service du public ? ".** (Cahier FOPES n°2).

*** Cl. LOMMEL : " Quel contrat de gestion pour la mission d'intérêt public "épuration des eaux domestiques" ? "** (Cahier Fopes n°3).

*** M. MIRKES : " L'éducation permanente au quotidien. Analyse des pratiques collectives "** (Cahier Fopes n°4).

***A. DROUGUET : " Enseignement professionnel, "classe-atelier" et performances scolaires. Etude comparative de la réussite."** (Cahier FOPES n°5).

*** Ph.LEDENT : " Est-il possible de concilier impératif éducatif et impératif de rentabilité à l'Euro Space Center ? "** (Cahier FOPES n°6).

*** P. VALEPIN : " Les contrats de sécurité, éléments d'une politique socio-préventive et sécuritaire porteuse d'une nouvelle forme d'action sociale? "** (Cahier FOPES n°7).

*** M.GAROT : " Les cartes de crédit. Le chemin de la liberté ? "** (Cahier FOPES n°8).

*** M.HANCISSE et O.ROMAIN : " Analyse économique de projet: Essai de construction d'une entreprise agricole alternative "** (Cahier FOPES n°9)

"Cahier FOPES - Recherches " :

*** J.GOUVERNEUR : " Quelles politiques économiques contre la crise et le chômage? "** (Cah. Recherches n°1)

Pour commander les "Cahiers FOPES".

Les "Cahiers" n°s 1 à 4 et 6 à 9, ainsi que le "Cahier-Recherches n°1" peuvent être obtenus au prix de 130 F. l'exemplaire (frais de port inclus).

Le "Cahier" n°5 peut être obtenu au prix de 250 F. (frais de port inclus).

Si vous désirez commander l'un ou l'autre de ces "Cahiers", *veuillez virer la somme correspondante sur le compte 091-0114310-73 de UCL-FOPEMAP, Place de l'Université, 1 - 1348 LOUVAIN-la-NEUVE, avec mention "Cahier Fopes n°... ou Cahier FOPES -Recherche n°1"* Le "Cahier" vous sera envoyé dès réception de votre paiement.
